

COMITE DE BASSIN DE LA GUYANE

Séance du 19 novembre 2009

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2009-13

ADOPTION DU SDAGE

Le Comité de bassin de la Guyane, délibérant valablement,

Vu la directive cadre sur l'eau N°2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-1 à L 212-2-3, L 213-2 et L 213-3,

Vu la loi N°2004-38 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive CE/2000/60 précitée et notamment de son article 6,

Vu le Décret N°2005-475 du 16 mai 2005 relatif au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 relatif à la délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

ADOpte le SDAGE Guyane (2010-2015), ses documents d'accompagnement et le rapport d'évaluation environnementale dans leur version définitive examinée en séance ;

EST D'AVIS que ces documents soient soumis pour approbation au Préfet coordonnateur de bassin, conformément à l'article R 212-7 du code de l'environnement.

La Présidente du Comité de bassin



Juliana RIMANE

COMITE DE BASSIN DE LA GUYANE

Séance du 19 novembre 2009

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2009-14

AVIS SUR LE PROGRAMME DE MESURES

Le Comité de bassin de la Guyane, délibérant valablement,

Vu la directive cadre sur l'eau N°2000/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 212-1 à L 212-2-3, L 213-2 et L 213-3,

Vu la loi N°2004-38 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive CE/2000/60 précitée et notamment de son article 6,

Vu le Décret N°2005-475 du 16 mai 2005 relatif au schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 relatif à la délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

EMET un avis favorable sur le programme de mesures (2010-2015) du bassin de la Guyane.

La Présidente du Comité de bassin



Juliana RIMANE